

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### 29 Août 2018

#### **Palmarès du 2<sup>ème</sup> appel d'offre pour la petite hydraulique : les Alpes en première ligne.**

Le deuxième appel d'offre pour l'hydroélectricité vient de publier son palmarès : 10 projets en sites vierges (9 dans les Alpes dont 8 dans la seule ancienne région Rhône-Alpes) et 4 projets sur des seuils déjà existants.

La première constatation c'est la prime aux projets de forte puissance : les 10 projets en site vierge retenus affichent une puissance moyenne de 2,8 MW alors que sur plus de 2000 installations de petite hydraulique existantes la moyenne est à peine supérieure à 1MW. La prime à l'énergie produite, 70% de la note contre 30 % pour l'environnement naturel, et l'effet d'échelle expliquent sans doute cette caractéristique...qui n'est pas facteur de moindre impact environnemental.

Les deux premiers projets retenus ont fait l'objet d'interrogations de la part de la Mission de l'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes<sup>1</sup> et celui sur le Nant Bénin, a reçu un avis très critique du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne Rhône-Alpes<sup>2</sup>. En effet, le bassin versant du Ponturin auquel appartient le Nant Bénin est déjà très aménagé notamment par l'hydroélectricité<sup>3</sup>, on s'étonne donc de voir les risques de dégradation de l'état de ces cours d'eau non pris en compte dans ces projets<sup>4</sup>.

Le Maurian appartient au bassin de la Haute Romanche, lui aussi très aménagé et également très convoité par les hydro-électriciens<sup>5</sup> : le Maurian fait lui-même l'objet d'un autre projet situé plus à l'amont que le projet lauréat. Comme pour le bassin du Ponturin, l'impact cumulé des multiples aménagements sur l'état des masses d'eau concernées ne semble pas avoir été pris en compte.

Le ruisseau de Gavet<sup>6</sup> a fait déjà l'objet d'un projet qui a été écarté par le Préfet de l'Isère pour destruction de forêt de protection. Qu'en est-il du projet lauréat ?

---

<sup>1</sup> [http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis\\_ponturin\\_delibere.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/avis_ponturin_delibere.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/028\\_autosaisine\\_csprn\\_microcentralenantbenin\\_20170622.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/028_autosaisine_csprn_microcentralenantbenin_20170622.pdf) [http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/036\\_avis\\_csprn\\_nantbenin\\_20171012.pdf](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/036_avis_csprn_nantbenin_20171012.pdf)

<sup>3</sup> Les eaux du haut bassin du Ponturin sont déviées depuis 1948 dans la retenue de Tignes et il existe une importante « petite » centrale hydroélectrique sur sa partie aval (commune de Landry)

<sup>4</sup> Rappelons que la dégradation de l'état écologique d'une masse d'eau est interdite par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) et que la définition de cette dégradation a été précisée dans un sens très contraignant par une décision récente de la CJUE le 1<sup>er</sup> Juillet 2015. <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=165446&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=211796>

<sup>5</sup> Plusieurs centrales existent déjà sur ce bassin versant dont l'important barrage du Chambon (EDF Concessionnaire) et une dizaine de projets de petite hydraulique sont actuellement dans diverses étapes de réalisation, dont deux sur le Maurian lui-même.

<sup>6</sup> <http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/livet-et-gavet-38-centrale-hydroelectrique-du-a12934.html>



Le Merlet, affluent du Glandon, est déjà capté à des fins énergétiques<sup>7</sup> et revêt une grande valeur écologique du fait de la faiblesse de son transport sédimentaire.

Le prix moyen auquel seront achetés les kWh produits par ces lauréats (près de 9 cts€) est significativement supérieur à ceux annoncés dans le dernier appel pour l'énergie photovoltaïque (5,5 cts€)<sup>8</sup>. Cela témoigne de la baisse de compétitivité de l'hydro-électricité par rapport aux autres sources renouvelables.

Les notes obtenues par les candidats ne sont pas davantage publiées que celles du précédent appel d'offre malgré nos demandes répétées...la manière dont elles ont été obtenues reste confinée à l'administration et à la CRE<sup>9</sup>. Comment interpréter cette absence de transparence sinon comme la défiance de l'usage qui pourrait en être fait par tous ceux qui préfèrent la biodiversité aux kWh ?

Nous doutons fortement que les projets sélectionnés soient les moins nocifs pour l'environnement naturel sur la multitude de dossiers présentés. Nous pensons plutôt que d'autres critères ont été pris en compte dans ce classement comme le lissage des plans de charges des entreprises concernées et la volonté de certaines communes de remplacer leurs cours d'eau par des rentes<sup>10</sup> financées par tous les abonnés aux réseaux publics de distribution électrique.

Nous restons opposés au principe même de cet appel d'offre qui, en comparant des sites différents et donc de sensibilité environnementale différente ne crée pas les conditions de l'expression du « mieux disant » environnemental entre les concurrents. Sa déclinaison en 3 étapes annuelles successives apparaît comme le souci d'éviter l'effet de vague que constituerait l'affichage simultané de la centaine de projets existants, aux divers stades de réalisation, rien que dans les Alpes.

Enfin nous rappelons qu'il reste aux projets lauréats à gagner la prochaine manche : l'obtention des autorisations réglementaires auxquels les projets restent soumis.

**Contact presse : Jacques PULOU pilote réseau régional eau de la FRAPNA - 06 72 03 95 35**

---

<sup>7</sup> Prise d'eau secondaire de la chute concédée (EDF) du Glandon

<sup>8</sup> [http://tecsol.blogs.com/mon\\_weblog/2018/08/nouveau-record-de-prix-bas-constat%C3%A9-en-france-pour-les-laur%C3%A9ats-des-ao-de-grande-puissance.html](http://tecsol.blogs.com/mon_weblog/2018/08/nouveau-record-de-prix-bas-constat%C3%A9-en-france-pour-les-laur%C3%A9ats-des-ao-de-grande-puissance.html)

<sup>9</sup> Commission de Régulation de l'Énergie <http://CRE.fr>

<sup>10</sup> La moitié environ des projets retenus le sont dans le cadre de sociétés ad hoc intégrant probablement une participation locale notamment des collectivités locales et ouvrant la voie à une bonification de l'aide reçue des pouvoirs publics et, dans le dernier cas, la possibilité de recourir à une DUP pour briser les résistances des propriétaires refusant le droit de passage des infrastructures de ces installations sur leurs fonds. Les deux premiers projets sont portés comme le troisième par GEG qui se taille la part du lion dans ce palmarès et le projet du Merlet est mené par le Groupe Adisson (Compagnie des Hautes Chutes de Roques).